



PRODUIRE DES
VOLAILLES
DESTINEES AUX
CIRCUITS COURTS DE
COMMERCIALISATION

ORGANISATION ET PERFORMANCES

avant-propos

Les résultats présentés dans ce document s'intègrent dans le cadre d'une étude plus large intitulée « Elaboration d'un référentiel pour évaluer la performance technique, économique, sociale et environnementale et favoriser le développement des circuits courts de commercialisation », projet lauréat CASDAR 2010.

Ce projet a réuni 61 partenaires dont 11 contributeurs en continu sur l'ensemble du programme : CERD, FNAB, Institut de l'Elevage, IFIP, ITAVI, TRAME, FRCIVAM Bretagne, APCA/RESOLIA, CRA Rhône-Alpes, INRA UMR Cesaer/AgroSup Dijon, INRA-UMR Innovation.

En outre, un groupe d'experts composé de Florence Van der Horst (ITAVI), de Guillaume Dupuits (EPL de Fontaines/département de Saône-et-Loire), de David Folcher (SUAMME/région Languedoc-Roussillon) et de Françoise Chancel (Chambre Interdépartementale d'Ile de France), et animé par Isabelle Gérasse et Françoise Morizot-Braud du CERD, a suivi l'ensemble des travaux relatifs à la volaille.

Les enquêtes volailles ont été réalisées par les partenaires suivants : SUAMME, ITAVI, CERD, Chambres d'Agriculture de Côte d'Or, de la Nièvre, de Saône-et-Loire, des Côtes d'Armor, du Finistère, du Morbihan, d'Ille-et-Vilaine, d'Ile-de-France et de Seine-et-Marne, Etablissement Régional de l'Elevage.

Ce document a été préparé par Françoise Morizot-Braud du CERD qui s'est appuyée pour sa rédaction sur les traitements et la synthèse globale réalisée par Benoit Le Borgne, étudiant à l'ESITPA et stagiaire au CERD du 1^{er} août 2012 au 31 janvier 2013. La relecture a été assurée par le groupe des experts et par différents partenaires : Christine Guinamard de l'Institut de l'Elevage, André Leseigneur de INRA-UMR Cesaer/AgroSup Dijon et Julie Alcaraz de la Chambre d'Agriculture de Saône et Loire.



sommaire

INTRODUCTION	3
STRUCTURE, TRAJECTOIRE ET PLACE DE L'ATELIER VOLAILLES SUR LES EXPLOITATIONS	4
COMMERCIALISATION	6
L'ORGANISATION DE L'ABATTAGE, DE LA DÉCOUPE ET DE LA TRANSFORMATION	10
L'ORGANISATION DE LA PRODUCTION	18
RENTABILITÉ DES ACTIVITÉS VOLAILLES EN CIRCUITS COURTS	23



introduction

La production de volailles destinées aux circuits courts de commercialisation concerne l'élevage à la ferme d'un large éventail d'espèces : poulets, pintades, canards à rôtir, dindes, oies à rôtir, chapons, poulardes, ... sur un cycle plus long qu'en filières intégrées, permettant une croissance lente des animaux.

La particularité de cette activité est aussi liée à l'abattage, voire à la transformation des volailles (découpe et transformation) réalisés sous la maîtrise du producteur : à la ferme (dans un atelier avec un statut sanitaire tuerie ou agrément CE), dans un atelier collectif ou chez un prestataire.

Les volailles sont ensuite commercialisées par l'exploitant sur différents circuits courts de commercialisation (en vente directe aux consommateurs ou auprès d'un intermédiaire au plus).

Quelques recommandations

Ce document s'adresse aux porteurs de projets, candidats à l'installation ou producteurs déjà en place qui souhaitent créer un atelier en circuits courts (CC) sur leur exploitation, ainsi qu'aux conseillers qui les accompagnent.

En 2010, un agriculteur sur cinq¹ valorise au moins une partie de sa production en circuits courts (CC) (Agreste, 2010). Les CC sont en pleine mutation, qu'il s'agisse des exploitations qui les pratiquent, des consommateurs qui les choisissent, mais aussi des formes de vente mises en place.

Au travers de ce document, nous vous invitons à réfléchir un projet de façon transversale, en prenant comme entrée la commercialisation en CC dans ses différentes composantes. Y figure un ensemble de points d'analyses pour guider dans la construction concrète du projet. Il ne s'agit pas de valeurs absolues, mais de repères à utiliser en lien avec une situation précise.

La construction d'un projet en CC est un processus long dans lequel alternent questionnements, choix, tests, mises en place et évolution. Il est possible de se référer à ce guide lors de ces différents temps. L'accompagnement par un tiers est souvent bénéfique pour prendre le recul nécessaire. Il peut prendre différentes formes : appui par un conseiller ou échanges entre pair.

Les reconfigurations au sein des CC sont continues, avec notamment l'accroissement du nombre de projets dans certaines zones géographiques ou filières. Dans de tels contextes, de nouvelles voies doivent être anticipées et explorées. C'est pourquoi en parallèle des références établies, le projet RCC propose également un éclairage sur les innovations.

Enfin, n'oubliez pas que le métier de producteur de volailles commercialisant en circuits courts fait appel à des compétences variées : producteur mais aussi commerçant, abatteur, transformateur, gestionnaire, voire employeur, que vous pourrez retrouver dans cet ouvrage.

¹ Pour les productions confondues : miel, légumes, fruits, vigne, élevage (viande), volaille dont œufs et élevage laitier. Source : Agreste (2012) : recensement agricole 2010 – commercialisation des productions agricoles. Numéro 275, Agreste primeur 2012, 4 p.

Structure, trajectoire et place de l'atelier volailles sur les exploitations



111 exploitations avec un atelier volailles de ferme commercialisées en circuits courts, réparties sur 5 régions du territoire français (35 en Languedoc-Roussillon, 30 en Aquitaine, 26 en Bourgogne, 16 en Ile-de-France et 4 en Bretagne), ont été étudiées.

Cet échantillon d'enquêtes est représentatif de la diversité des exploitations commercialisant des volailles en circuits courts (mais n'a pas de représentativité statistique au niveau national). Il a été construit à partir de différents critères : activité complémentaire ou spécialisée, nombre de volailles commercialisées, circuits de vente directe ou indirecte et lieux d'abattage, et sur la base du volontariat des exploitants à participer aux enquêtes.

Le nombre de volailles commercialisées est corrélé à la région d'enquête. Les exploitations d'Ile-de-France et de Bretagne font toutes parties des groupes de plus de 4 000 volailles alors que très peu d'exploitations de Bourgogne et du Languedoc-Roussillon font partie du groupe des plus de 10 000 volailles. La région Aquitaine, est quant à elle, plus hétérogène.

Tableau 1 - La taille des ateliers volailles à rôtir en fonction des régions

	Moins de 1 500 volailles	De 1 500 à 4 000 volailles	De 4 000 à 10 000 volailles	Plus de 10 000 volailles	Total
Aquitaine	7	5	6	12	30
Bourgogne	7	10	8	1	26
Bretagne	0	0	2	2	4
Ile-de-France	0	0	6	10	16
Languedoc-Roussillon	7	13	4	2	26

Parmi ces exploitations, 102 produisent des volailles à rôtir et 9 uniquement des œufs. 18 exploitations sont en agriculture biologique. Le nombre de volailles commercialisées est très variable, de 120 à 82 400 avec une médiane à 4 680 (moyenne de 9 190). Il en est de même de l'importance de l'atelier volailles en circuit court : de 2 % à 100 % du chiffre d'affaires de l'exploitation avec une médiane de 55 %. Les exploitations réalisant plus de 80 % de leur chiffre d'affaires avec les volailles en circuits courts, commercialisent 18 000 volailles en moyenne (mais on observe une forte hétérogénéité car la médiane est de 6 000 volailles).

Les responsables de l'atelier volailles ont en moyenne 45 ans avec une formation initiale agricole allant du CAP au BTS.

Les statuts juridiques : individuel ou sociétaire (GAEC, EARL, SCEA) sont présents à part égale.

Si c'était à refaire, 96 % des exploitations remettraient en place un atelier volailles avec circuits courts de commercialisation.

PRÉSENTATION

- > 111 exploitations
- > 102 en volailles maigres (12 en AB)
- > 9 en œufs (6 en AB)

STATUT :

- > 54 exploitations individuelles
- > 32 EARL
- > 16 GAEC (en moyenne 2,5 associés)
- > 6 SCEA
- > 3 autres : 1 lycée agricole, 1 SARL et 1 exploitation de fait
- 21 exploitations de moins de 5 ans

COMBINAISON DE PRODUCTION AVEC LES VOLAILLES :

- > Grande culture (53 exploitations)
- > Ruminant (46 exploitations)
- > Porcins (13 exploitations)
- > Canard gras (12 exploitations)
- > Accueil à la ferme (11 exploitations)
- > Légume (8 exploitations)

Nombre de volailles commercialisées (vc) (médiane) en fonction des autres productions sur l'exploitation :

- Grande culture : 7 900 vc*
- Bovins : 3 300 vc
- Porcins : 2 800 vc

MAIN D'OEUVRE

- > En moyenne 2,6 UTH sur l'exploitation dont 1,7 exploitants associés
- > En moyenne 2,2 UTH sur l'atelier volailles dont 1,4 exploitants associés
- > 41 % des exploitations font appel à des salariés
- > 49 % des exploitations travaillent avec leur conjoint
- > Le nombre de volailles commercialisées est croissant avec le nombre de personnes concernées

FONCIER

- > SAU moyenne : 66 ha dont 34 ha en propriété
- > SAU médiane : 35 ha dont 13 ha en propriété

- > 68 exploitations ont un parcellaire regroupé
 - > 83 exploitations jugent leur situation foncière adéquate
- La proximité avec les habitations et les conditions pédoclimatiques sont les principaux facteurs explicatifs du niveau de satisfaction de la situation foncière.

Foncier en fonction des productions sur l'exploitation :

- Les exploitations produisant des céréales ou des ruminants ont environ 100 ha de terres.
- Les exploitations produisant du porc ou du canard gras ou des légumes ont en moyenne moins de 50 ha.

TRAJECTOIRE (CC = circuit court)

- > Les exploitations ont 16 ans et l'atelier volailles 12 ans (médiane)
- > 68 exploitations travaillent en CC depuis la création de l'exploitation
- > 26 ont débuté la vente en CC après la création de l'entreprise
- > L'atelier CC était déjà existant sur l'exploitation dans 17 exploitations

Nb de volailles abattues (médiane) en fonction du début de vente en CC :

- > CC existait à la reprise : 8 792 volailles commercialisées
- > CC volonté à la création : 3 800 volailles commercialisées
- > CC post création : 3 490 volailles commercialisées

Commercialisation

Circuits de vente

La plupart des exploitations commercialisent leurs volailles en vente directe : à la ferme (90 % des exploitations) ou en dehors de la ferme (79 %). La vente indirecte (c'est à dire toutes les formes de vente avec un intermédiaire : grandes surfaces, bouchers, épiceries, restaurants collectifs et commerciaux, ...) est par contre moins répandue.

Tableau 2 - Importance des différents types de circuits courts parmi les exploitations étudiées

Forme de vente	Pourcentage exploitations
Vente directe uniquement	51 %
Vente directe à la ferme + en dehors de la ferme	39 %
Vente directe à la ferme uniquement	9 %
Vente directe en dehors de la ferme uniquement	3 %
Mixte vente directe/indirecte	48 %
Vente directe à la ferme + vente indirecte	10 %
Vente directe en dehors de la ferme + vente indirecte	6 %
Vente directe à la ferme + en dehors + vente indirecte	32 %
Vente indirecte uniquement	1 %

La part des différents circuits de commercialisation est liée au nombre de volailles vendues. Ainsi les circuits de ventes indirectes sont très peu empruntés par les exploitations commercialisant moins de 10 000 volailles alors qu'ils sont importants pour les exploitations de plus de 10 000 volailles. De la même façon, la part de la vente directe sur les marchés diminue avec l'augmentation de la taille de l'atelier volailles.

Figure 1 - Pourcentage des ventes par circuit de commercialisation en fonction du nombre de volailles commercialisées

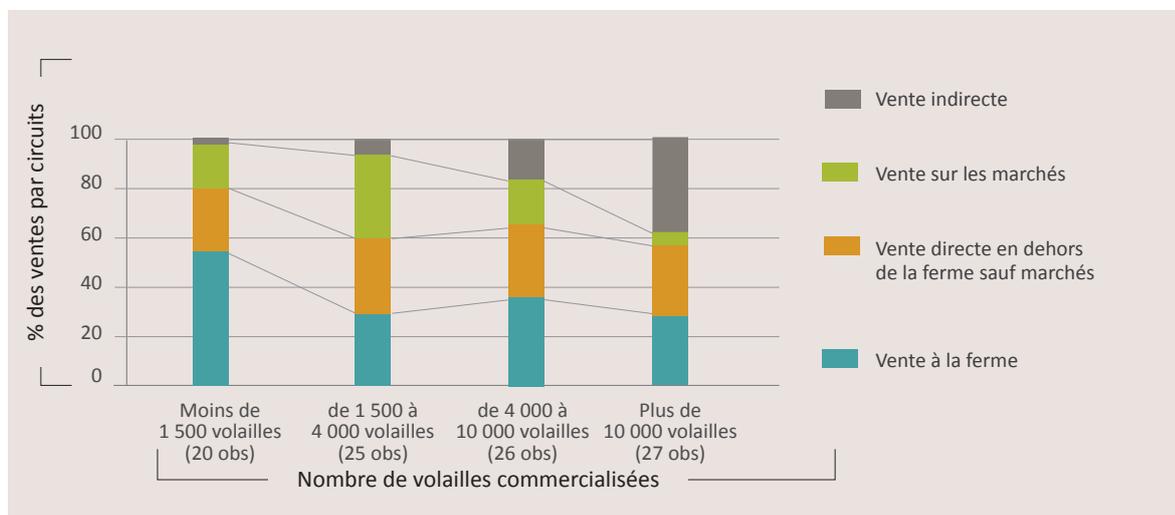


Tableau 3 - Récapitulatif des produits, de leurs caractéristiques et des prix

Espèces	Présentation	% exploitations concernées	Poids moyen (kg)	Prix €/kg 2011-2012	
				Ferme €TTC	GMS €HT
Poulet entier	Eviscéré avec abats	90 %	2,10	7,66	5,80
	Eviscéré sans abats	12 %	2,02	7,66	5,80
	Effilé (*1)	10 %	2,20	8,61	5,01
Pintade entière	Eviscérée sans abats	72,5 %	1,70	8,92	7,10
Canard à rôtir	Entier, éviscéré avec abats	48 %	2,45	8,70	6,50
Dinde	Entier	36 %	4,60	11,56	8,98
Chapon		52 %	3,80	14,10	9,99
Poularde		20 %	2,40	11,76	9,27
Oie		33 %	4,40	12,23	8,03
Œufs	Vrac en €/œuf	35 % (*2)	/	0,26	0,19
	Boite de 6			2,07	1,93
Cuisse de poulet	Découpe	36 %	/	12,76	12,85
Filets de poulet		36 %	/	16,12	16,40
Ailes de poulets		33 %	/	8,67	8,93
Rillettes de poulet	Produit transformé	20 %	/	20,40	20,70
Terrine de poulet		17 %	/	22,80	23,44
Plats cuisinés poulet		20 %	/	15,50	15,69
Toutes espèces		Vivante	31 %	/	/

(*1) Effilé : seul le gros intestin a été retiré

(*2) : Calculé parmi ceux produisant des volailles à rôtir

En moyenne 4 espèces ou types (au sein de l'espèce Gallus, il s'agit de types différents) de volailles sont produites sur les exploitations (le poulet est toujours présent dans la gamme, suivi par la pintade (74 % des exploitations), le chapon (52 % des exploitations) et le canard à rôtir (49 % des exploitations)). Les exploitations associant la vente directe et indirecte sont celles qui commercialisent le plus d'espèces (maximum de 8 espèces ou types). Ce sont aussi les exploitations évoluant sur des circuits indirects qui proposent proportionnellement plus de volailles effilées (pour la boucherie).

40 % des exploitations proposent des produits découpés et 33 % des produits transformés. En moyenne, elles découpent 18,6 % de leurs volailles et en transforment 11 %. Les exploitations associant la vente directe et indirecte sont plus nombreuses à pratiquer la découpe et la transformation, mais elles consacrent une part moins importante de leur production à la découpe (15,5 %) et à la transformation (8 %).

Les exploitations en agriculture biologique vendent en moyenne leurs produits : volailles ou œufs plus chers que les exploitations conventionnelles (en moyenne pour un poulet PAC en euros TTC/kg : 8,75 € en agriculture biologique et 7,49 € en conventionnel ; pour les œufs en euro TTC par œuf : 0,31 € en agriculture biologique et 0,25 € en agriculture conventionnelle). Les exploitations de Saône-et-Loire vendent leurs poulets plus chers que l'ensemble de l'échantillon (8,16 € TTC/kg pour 7,66 € TTC/kg) en lien sans doute avec la présence de l'A.O.C poulet de Bresse qui semble tirer les prix vers le haut.

Les exploitations commercialisant la majorité de leurs volailles sur des circuits indirects sont celles qui vendent leurs volailles le moins cher.

Tableau 4 - Chiffre d'affaires par volaille en fonction des formes de vente

Vente (CA en €/volaille)	Moy	Med	Min	Max	Nb obs
Plus de 80 % des ventes à la ferme	13.58	12.4	9.41	23.33	14
Plus de 70 % des ventes sur les marchés	13.14	12.06	6.15	23.4	17
Plus de 70 % des ventes en vente directe en dehors de la ferme et des marchés	14.47	13.8	8.98	18.46	12
Plus de 50 % des ventes en vente indirecte	10.81	8.45	6.25	18.92	14
Absence de circuits spécifiques	14	14	7.65	20	25

Bilan des caractéristiques commerciales selon les schémas de vente

SPÉCIALISTES DES MARCHÉS, + 70 % DES VENTES DE VOLAILLES SUR LES MARCHÉS (23 OBS) :

Production :

3 596 volailles abattues

% CA volailles/CA exploitation : 64 %

3,6 marchés en moyenne
(1 à 12)

L'atelier volailles CC existe depuis
22 ans

Prix poulets PAC marché TTC :
8,5 €/kg

Gamme :

- 36 % font de la découpe et 36 % de la transformation
- 5 espèces commercialisées
- 9 % effilée, 91 % éviscérée AA, 9 % éviscérée SA

Clientèle :

- 48% ont un fichier client
- 427 clients en moyenne répertoriés
- 61 % de clients réguliers

SPÉCIALISTE DE LA VENTE À LA FERME, + DE 80 % DES VENTES À LA FERME (18 OBS) :

Production :

2 335 volailles abattues

Vente sur 2 circuits

% CA volailles/CA exploitation : 36 %

L'atelier volailles CC existe depuis
10 ans

Prix poulets PAC ferme TTC :
7,1 €/kg

Gamme :

- 28 % font de la découpe et 38 % de la transformation
- 3 espèces commercialisées
- 5 % effilée, 89 % éviscérée AA, 11 % éviscérée SA

Clientèle :

- 29 % ont un fichier client
- 158 clients en moyenne répertoriés
- 82 % de clients réguliers

SPÉCIALISTE DES CIRCUITS DIRECTS EXTÉRIEURS À LA FERME, + DE 70 % DES VENTES EN DEHORS DE LA FERME ET DES MARCHÉS (13 OBS) :

Production :

2 300 volailles abattues

Vente sur 3 circuits

% CA volailles / CA exploitation : 27 %

L'atelier volailles CC existe depuis
12 ans

Prix poulets PAC tournée, PVC :
8,3 €/kg TTC

Gamme :

- 38 % font de la découpe et 23 % de la transformation
- 4 espèces commercialisées
- 8 % effilée, 61 % éviscérée AA, 30 % éviscérée SA

Clientèle :

- 84 % ont un fichier client
- 452 clients en moyenne répertoriés
- 91 % de clients réguliers

VENTE INDIRECTE MAJORITAIRE, + DE 50 % DES VENTES EN VENTES INDIRECTES (17 OBS) :

Production :

13 919 volailles abattues

% CA volailles/ CA exploitation : 77 %

Vente sur 4 circuits

L'atelier volailles CC existe depuis
18 ans

Gamme :

- 41 % font de la découpe et 41 % de la transformation
- 4 espèces commercialisées
- 35 % effilée, 100 % éviscérée AA, 17 % éviscérée

Clientèle :

- 44 % ont un fichier client
- 717 clients en moyenne répertoriés
- 70 % de clients réguliers

Prix poulets PAC Boucher/GMS :
5 €/kg HT

ABSENCE DE CIRCUITS DOMINANTS (30 OBS) :

Production :

3 435 volailles abattues

% CA volailles/CA exploitation : 41 %

Vente sur 3 circuits

L'atelier volailles CC existe depuis
10 ans

Gamme :

- 50 % font de la découpe et 47 % de la transformation
- 4 espèces commercialisées
- 3 % effilée, 97 % éviscérée AA, 3 % éviscérée SA

Clientèle :

- 43 % ont un fichier client
- 265 clients en moyenne répertoriés
- 60 % de clients réguliers

Prix poulets PAC :
7,7 €/kg à la ferme, 8,2 €/kg sur les marchés TTC

Impact des formes de commercialisation sur le temps de travail

SPÉCIALISTE DES MARCHÉS, PLUS DE 70 % DES VENTES SUR LES MARCHÉS :

- 5 400 volailles vendues par an
- 3 596 volailles abattues par an*
- 1 personne pour la commercialisation
- 1 040 heures de vente par an
- 4,2 volailles vendues par heure de vente

SPÉCIALISTE DE LA VENTE À LA FERME, PLUS DE 80 % DES VENTES À LA FERME :

- 2 640 volailles vendues par an
- 2 335 volailles abattues par an*
- 1 personne pour la commercialisation
- 200 heures de vente par an
- 8,3 volailles vendues par heure de vente

SPÉCIALISTES DES CIRCUITS DIRECTS EN DEHORS DE LA FERME, PLUS DE 70 % EN VENTE DIRECTE HORS FERME ET MARCHÉ :

- 2 300 volailles vendues par an
- 2 300 volailles abattues par an
- 1 personne pour la commercialisation
- 622 heures de vente par an
- 3,8 volailles vendues par heure de vente

VENTE INDIRECTE MAJORITAIRE, PLUS DE 50 % DES VENTES EN VENTE INDIRECTE :

- 21 232 volailles vendues par an
- 13 919 volailles abattues par an*
- 2 personnes pour la commercialisation
- 780 heures de vente par an
- 20,4 volailles vendues par heure de vente

ABSENCE DE CIRCUITS DOMINANTS :

- 3 435 volailles commercialisées
- 3 435 volailles abattues par an
- 1 personne pour la commercialisation
- 612 heures de vente par an
- 5,7 volailles vendues par heure de vente

* La différence entre volailles abattues et vendues provient des volailles commercialisées vivantes : moyenne de 4 590 volailles (10 à 34 100) sur 31 exploitations.

CONSEILS

La commercialisation des volailles en circuits courts exige de disposer d'une gamme assez large. Le temps de commercialisation est important, en particulier pour la vente sur les marchés. Il doit être intégré à part entière dans la gestion du travail.

Il est important d'être vigilant lors de la fixation des prix pour qu'ils soient en adéquation avec le marché et permettent d'assurer une rentabilité suffisante. Une étude de marché avec analyse de l'offre locale prenant en compte le contexte (concurrence, habitudes alimentaires, spécificités comme celles de la zone AOC, ...) est indispensable.

L'organisation de l'abattage, de la découpe et de la transformation

Organisation générale

La moitié des exploitations abat moins de 4 000 volailles, 15 % moins de 1 000 et 9 % en abattent plus de 20 000.

La majorité des exploitations (61 %) abattent à la ferme, 35 % abattent à l'extérieur et 4 % combinent les 2 types de lieux.

Parmi les exploitations abattant à la ferme :

- 71 % ont une tuerie,
- 29 % ont un abattoir CE (parmi elles, 44 % font de la prestation de service).

La plupart de ces exploitations (95 %) ont investi dans leur outil d'abattage : soit en aménageant des bâtiments existants (64 %), soit en construisant de nouveaux bâtiments (36 %). Les tueries sont le plus souvent aménagées dans des bâtiments existants.

42 % des exploitations disposent d'une chaîne d'abattage.

Parmi les exploitations qui abattent en dehors de la ferme, 80 % travaillent avec des prestataires, 15 % abattent dans un atelier collectif (CUMA ou GIE) et 5 % dans un atelier locatif. La distance parcourue aller-retour pour l'abattage est en moyenne de 261 kilomètres/mois (de 3 à 900 kilomètres).

42 % des exploitations découpent leurs volailles. En moyenne 2 229 volailles sont découpées par exploitation. 82,5 % pratiquent la découpe à la ferme. Dans 3 cas sur 4, l'atelier a un statut sanitaire de remise directe et CE pour le dernier quart.

Plus d'un tiers des exploitations (38 %) proposent des volailles transformées, en moyenne 828 volailles. Dans 40 % des cas les éleveurs transforment la ferme. Ils sont 58 % à réaliser ces opérations à l'extérieur. 2 % combinent les 2 types de lieux.



Investissement et nombre de volailles abattues en fonction des différents lieux d'abattage

ABATTAGE À L'EXTÉRIEUR DE LA FERME 40 exploitations		
2 943 VOLAILLES ABATTUES		
PRESTATAIRE (32 obs) 3 130 volailles abattues		
4 CUMA	ATELIER COLLECTIF (6 obs) 1 GIE	1 atelier familial
5 500 volailles abattues		
ATELIER EN LOCATION (1 obs) 638 volailles abattues		

ABATTAGE DANS UN ABATTOIR CE 18 exploitations	
10 000 VOLAILLES ABATTUES Taille des bâtiments : 120 m ² 120 000 € d'investissement 77 centimes d'amortissement par an et par volaille	
BÂTIMENTS CONSTRUITS (5 obs) 213 000 € d'investissements *Coût du m ² : 902 €/m ²	BÂTIMENTS AMÉNAGÉS (5 obs) 120 644 € d'investissements *Coût au m ² : 625 €/m ²
MATÉRIEL Chaines d'abattage (12 obs). Parmi les exploitations n'ayant pas de chaîne d'abattage : éviscération suspendue (3 obs), rail d'avancée des volailles (2 obs), plumeuse à doigts (4 obs), plumeuse rotative (1 obs)	

TUERIE 44 exploitations	
3 512 VOLAILLES ABATTUES Taille des bâtiments : 33 m ² 20 000 € d'investissement 45 centimes d'amortissement par an et par volaille	
BÂTIMENTS CONSTRUITS (10 obs) 20 672 € d'investissement *Coût du m ² : 762 €/m ²	BÂTIMENTS AMÉNAGÉS (5 obs) 20 000 € d'investissement *Coût au m ² : 625€/m ²
MATÉRIEL Chaines d'abattage (12 obs). Parmi les exploitations n'ayant pas de chaîne d'abattage : éviscération suspendue (9 obs), rail d'avancé (9 obs), plumeuse à doigts (26 obs), plumeuse à disques (3 obs)	

(*) Les valeurs relevées présentent une forte hétérogénéité

Le temps de travail pour l'abattage

ABATTAGE À LA FERME DANS UNE TUERIE 44 exploitations

3 512 VOLAILLES ABATTUES

TEMPS D'ABATTAGE TOTAL *:	NOMBRE DE PERSONNES :	NOMBRE DE VOLAILLES ABATTUES PAR HEURE :
832 heures par an 16,2 heures par semaine	2 personnes présentes pour l'abattage 1 salarié sur 17 exploitations 1 bénévole sur 19 exploitations	5,6 volailles abattues / heure d'abattage total

ABATTAGE À LA FERME DANS UN ABATTOIR CE 18 exploitations

10 000 VOLAILLES ABATTUES

TEMPS D'ABATTAGE TOTAL *:	NOMBRE DE PERSONNES :	NOMBRE DE VOLAILLES ABATTUES PAR HEURE :
1 792 heures par an 36 heures par semaine	4 personnes présentes pour l'abattage 3 salariés sur 11 exploitations 1 bénévole sur 7 exploitations	7,6 volailles abattues / heure d'abattage total

* comprend le temps de préparation, d'abattage, de nettoyage et de gestion administrative

ABATTAGE À L'EXTÉRIEUR DE LA FERME 40 exploitations

2 943 VOLAILLES ABATTUES

PRESTATAIRE	ATELIER COLLECTIF	ATELIER EN LOCATION
3 130 volailles abattues	5 500 volailles abattues	638 volailles abattues
156 heures/an 3 heures/semaine	1 035 heures/an 25 heures/sem	250 heures/an 8 heures/sem
1 personne 17,3 volailles par heure de transport	6,5 personnes 1 salarié (2 obs) 4 bénévoles (3 obs) 3,6 volailles par heure d'abattage	2 personnes 2,5 volailles par heure d'abattage

PRÉSENCE OU NON DE CHAÎNE D'ABATTAGE

CHAÎNE D'ABATTAGE
(26 EXPLOITATIONS) :

Nb de pers. pour abattage : 4
Nb de volailles abattues : 10 000
Temps d'abattage : 1 250 h/an
Nb de volailles abattues par heure d'abattage : 9,2

ABATTAGE À LA FERME OU DANS
UN ATELIER COLLECTIF SANS
CHAÎNE D'ABATTAGE
(43 exploitations) :

Nb de pers. pour abattage : 2
Nb de volailles abattues : 3 360
Temps d'abattage : 714 h/an
Nb de volailles abattues par heure d'abattage : 4,9

Lieux de découpe et nombre de volailles abattues et découpées

DÉCOUPE À L'EXTÉRIEUR DE LA FERME 8 exploitations

4 858 VOLAILLES ABATTUES
382 VOLAILLES DÉCOUPÉES

3 exploitations font appel à un prestataire

1 exploitation utilise un outil locatif

4 exploitations utilisent un outil collectif (1 SARL, 1 CUMA et 1 GIE)

DÉCOUPE À LA FERME 33 exploitations

6 381 VOLAILLES ABATTUES
1 000 VOLAILLES DÉCOUPÉES

ATELIER DE DÉCOUPE CE 9 exploitations

19 919 VOLAILLES ABATTUES
1 900 VOLAILLES DÉCOUPÉES

ATELIER DE DÉCOUPE EN REMISE DIRECTE 24 exploitations

5 518 VOLAILLES ABATTUES
836 VOLAILLES DÉCOUPÉES

MONTANT DES INVESTISSEMENTS :
Surface de l'atelier de découpe : 20 m²
Investissement pour le matériel : 4 000 €
Investissement pour les bâtiments : 10 000 €
Investissement par m² : 500 €/m²

Lieux de transformation et nombre de volailles abattues et transformées

TRANSFORMATION À L'EXTÉRIEUR DE LA FERME 24 exploitations

3 890 VOLAILLES ABATTUES
100 VOLAILLES TRANSFORMÉES

16 exploitations font appel à un prestataire
4 transforment dans un atelier collectif (1 SARL, 1 CUMA et 2 GIE)

TRANSFORMATION À LA FERME 15 exploitations

8 700 VOLAILLES ABATTUES
900 VOLAILLES TRANSFORMÉES

CE 3 observations

47 100 VOLAILLES ABATTUES
5 000 VOLAILLES TRANSFORMÉES

INVESTISSEMENTS RÉALISÉS :
Investissement dans les bâtiments : 50 000 €
Taille de l'atelier : 100 m²
Coût de l'investissement au m² : 500 €/m²

REMISE DIRECTE 12 observations

5 990 VOLAILLES ABATTUES
660 VOLAILLES TRANSFORMÉES

INVESTISSEMENTS RÉALISÉS :
Investissement dans du matériel : 17 500 €
Investissement dans du matériel et des bâtiments : 31 500 €
Taille de l'atelier : 25 m²
Coût de l'investissement au m² : 560 €/m²

Chiffres repères de l'abattage

ABATTAGE À LA FERME DANS UN ATELIER CE 18 exploitations

NOMBRE VOLAILLES ABATTUES :

Moyenne de 20 421 volailles abattues, médiane de 10 000 (de 660 à 82 400)

TEMPS D'ABATTAGE :

En moyenne 4,4 personnes sont concernées par l'abattage, médiane de 4 (de 1 à 10)

Moyenne de 2 470 heures d'abattage par an, médiane de 1 792 (de 104 à 8 840 heures/an)

CHARGES D'ABATTAGE ET DE TRANSFORMATION :

Charges opérationnelles : moyenne de 0,41 €/volaille (médiane 0,25 €, de 0,05 à 1,45 €/volaille) (10 obs)

Charges de gestion des déchets : moyenne de 0,20 €/volaille (médiane 0,09 €, de 0,09 à 0,36 €/volaille) (4 obs)

Charges de structure : moyenne de 1,69 €/volaille (médiane de 0,95 €, de 0,16 € à 4,71 €/volaille) (4 obs)

INVESTISSEMENTS DANS L'OUTIL D'ABATTAGE :

Moyenne de 247 260 €, médiane 140 000 € (de 14 000 à 850 000 €) (9 obs)

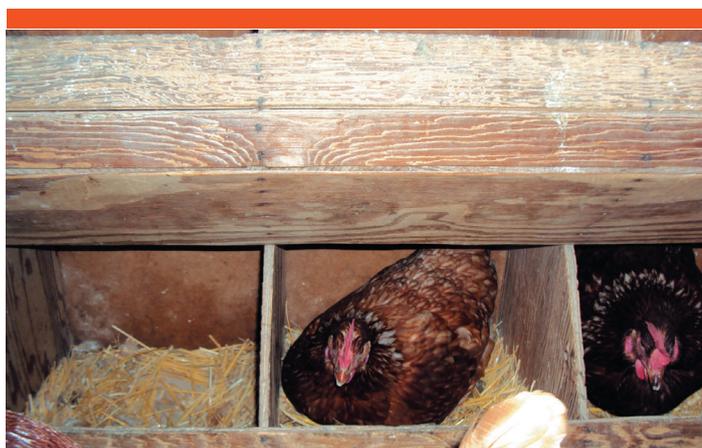
Coût amortissement par an et par volaille : moyenne 0,74 €/volaille (médiane de 0,77 €, de 0,13 € à 1,89 €/volaille)

COÛT TOTAL ABATTAGE (14 obs) :

Moyenne de 1,32 €/volaille, médiane de 0,52 €

MARGE PAR VOLAILLE APRÈS ABATTAGE (10 OBS) :

Moyenne de 6,71 €/volaille, médiane de 7,48 €



Chiffres repères de l'abattage

ABATTAGE À LA FERME DANS UNE TUERIE 48 exploitations

NOMBRE VOLAILLES ABATTUES :

Moyenne de 5 454 volailles abattues, médiane de 3 512 (de 120 à 22 900)

TEMPS D'ABATTAGE :

En moyenne 2,5 personnes sont concernées par l'abattage, médiane de 2 (de 1 à 7 personnes)

Moyenne de 871 heures d'abattage par an, médiane de 832 heures (de 64 heures à 2 303 heures par an)

CHARGES D'ABATTAGE ET DE TRANSFORMATION :

Charges opérationnelles : moyenne de 0,76 €/volaille (médiane de 0,34 €/volaille, de 0,06 € à 2,92 €/volaille)
(28 observations)

Charges de gestion des déchets : moyenne de 0,21€/volaille (médiane de 0,09 € ; de 0,04 € à 0,53 €/volaille)
(9 observations)

Charges de structure : moyenne de 1 €/volaille (médiane de 0,65 € ; de 0,06 € à 3,5€ /volaille)
(22 observations)

INVESTISSEMENTS :

Moyenne de 33 800 €, médiane de 20 000 € (de 1 000 € à 215 000 €) (25 observations)

Coût amortissement par an et par volaille : moyenne 0,69 €/volaille, médiane de 0,45 €
(de 0,04 € à 1,92 €/volaille)

COÛT TOTAL ABATTAGE (34 OBS) :

Moyenne 1,57 €/volaille, médiane de 1,29 €
(de 0,04 € à 4,18 €/volaille)

MARGE PAR VOLAILLE APRÈS ABATTAGE (19 OBS) :

Moyenne de 5,13 €/volaille, médiane de 4,62 €
(de -4,47 € à 17,46 €/volaille)

ABATTAGE À L'EXTÉRIEUR DE LA FERME PAR UN PRESTATAIRE 32 exploitations

NOMBRE DE VOLAILLES ABATTUES :

Moyenne de 4 682, médiane de 3 130
(de 330 à 24 350)

COÛT DE LA PRESTATION (25 obs)

En moyenne la prestation coûte 2,06 € par poulet,
médiane 2 € (de 1,5 € à 3,15 €/ poulet)

MARGE PAR VOLAILLE APRÈS ABATTAGE (16 OBS) :

Moyenne de 3,77 €/volaille, médiane de 3,46 €
(de -1,85 € à 9,19 €/volaille)

TEMPS DE TRAVAIL :

En moyenne 1 personne s'occupe de l'abattage

Moyenne de 227 heures par an, médiane de
156 h/an (de 18 h/an à 910 h/an)

CHARGES (EMBALLAGE, SANITAIRE, FOURNITURES) PAR VOLAILLE (14 obs) :

Moyenne de 0,26 €/ volaille, médiane de 0,15 €
(de 0,03 € à 0,70 €/volaille)

Chiffres repères de l'abattage

ABATTAGE DANS UN ATELIER COLLECTIF

6 exploitations

NOMBRE VOLAILLES ABATTUES :

Moyenne de 4 306, médiane de 5 500 (de 1 500 à 5 947)

TEMPS DE TRAVAIL :

En moyenne 5,7 personnes s'occupent de l'abattage, médiane de 6,5 (de 2 à 8)
Moyenne de 978 heures par an, médiane de 1 035 h/an (de 500 h/an à 1 530 h/an)

COÛT DE LA PRESTATION (4 obs):

En moyenne la prestation coûte 2,08 € par poulet, médiane 2,4 € (de 0,7 € à 2,73 €/poulet)

CHARGES (EMBALLAGE, SANITAIRE, FOURNITURES) PAR VOLAILLE (5 obs)

Moyenne de 1,07 €/volaille, médiane 0,55 €/ volaille (de 0,12 € à 3,57 €/volaille)

MARGE PAR VOLAILLE APRÈS ABATTAGE (4 obs) :

Moyenne de 2,15 €/volaille, médiane de 2,15 € (de 0,51 € à 4,73 €/volaille)

INVESTISSEMENTS RÉALISÉS (2 obs) :

En moyenne 9 000 € ont été investis (de 5 000 € à 13 000 €)

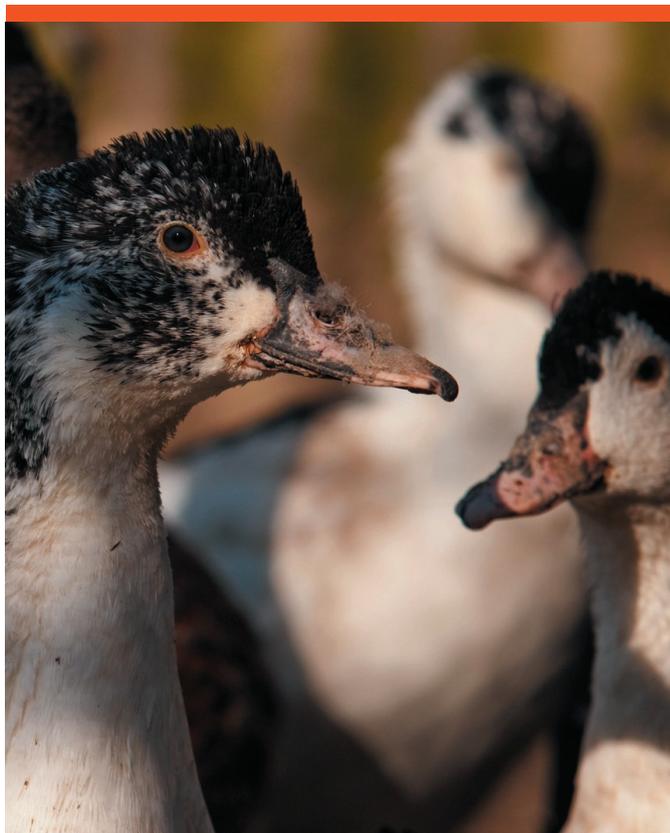
CONSEILS

L'étape de l'abattage est à réfléchir en fonction de l'environnement de l'exploitation (proximité d'outils collectifs ou en prestation), du nombre de volailles abattues, des exigences sanitaires liées aux circuits de commercialisation envisagés et du temps disponible.

RAPPELS

Seuls les outils CE sont habilités à faire de la prestation d'abattage. Le choix du statut sanitaire tueirie limite les circuits et le périmètre de commercialisation. En effet, la tueirie (ou établissement d'abattage de volailles et de lagomorphes non agréé) permet d'abattre les volailles élevées sur l'exploitation dans la limite de 500 par semaine et 25 000 équivalents poulets par an. Le périmètre de vente est limité à 80 kilomètres autour de l'exploitation (ce périmètre peut être étendu à 200 kilomètres avec autorisation préfectorale pour les zones soumises à des contraintes géographiques particulières). Les volailles abattues ainsi que les produits de découpe ou transformés peuvent être commercialisés auprès des consommateurs ou des commerces de détail (déclaration des clients intermédiaires auprès des DD(CS)PP).

L'organisation de la production



Présentation générale

L'élevage de volailles destinées aux circuits courts de commercialisation se caractérise par un nombre de jours d'élevage important avec des souches à croissance lente (au moins en poulet).

En moyenne les poulets sont abattus à 125 jours (deux exploitations sont extrêmes puisqu'elles abattent leurs volailles à 87 jours et à 274 jours). Les pintades sont abattues à 132 jours en moyenne.

Tableau 5 - Age d'abattage suivant les espèces et types de volailles

Age d'abattage (jours)	Moy	Med	Min	Max	Nb d'obs
Poulet	125	120	87	274	101
Pintade	132	122	70	274	74
Dinde	190	180	98	250	37
Canard	129	120	84	259	49
Chapon	187	180	104	300	53
Oie	201	200	150	312	34
Poularde	164	158	115	244	21
Poule pondeuse	623	581	300	1 277	45

Présentation générale

Les conduites d'élevage sont par ailleurs diversifiées. Les producteurs commencent l'élevage avec des poussins d'un jour ou des volailles démarrées (respectivement 52,5 % et 50,5 % des exploitations pour le poulet). Ils sont plus nombreux à acheter des poussins d'un jour pour le poulet, l'oie et la poularde.

Les programmes alimentaires mis en place par les producteurs sont aussi variables, avec une part de la SAU consacrée à l'alimentation plus ou moins importante. 58,5 % des exploitations cultivent des céréales ou autres végétaux pour l'alimentation. Les exploitants élevant des poussins d'un jour consacrent plus de surface pour l'alimentation que les exploitations qui élèvent des volailles démarrées.

Les densités des volailles en élevage sont faibles : en moyenne 9,2 poulets/m². Les volailles disposent systématiquement de parcours. Le nombre de parcours est corrélé avec le nombre de bâtiments.

Le taux de mortalité en élevage est en moyenne de 6,2 % pour les poulets (3,1 % pour le canard à 13 % pour les dindes). Les nombres de bandes de volailles et de volailles par bande sont très variables. Les exploitations élèvent en moyenne 18,3 bandes par an toutes espèces confondues (10 en médiane). La taille médiane des bandes de poulets est de 400.

Pour les 41 exploitations élevant des volailles démarrées, l'alimentation et l'achat de volailles représentent respectivement 43 % et 44 % des charges d'élevage.



Tableau 6 - Montant en € par volaille des différentes charges d'élevage

Charges d'élevage en € par volaille	Achat volaille	Alimentation	Charges opérationnelles élevage	Charges de structure élevage	Total
Médiane					
Poussin un jour	0,53	3,01	0,44	0,23	5,84
Volailles démarrées	3,2	2,8	0,27	0,37	6,28

Les postes de charges en élevage (tous types de volailles confondues)

Les postes de charges du tableau ci-dessous ne sont pas à additionner. Ils sont à choisir en fonction des projets. Ils révèlent l'importante diversité des pratiques. Par exemple le choix de produire des poussins d'un jour ou des volailles démarrées (voire de les combiner par espèce ou même au sein d'une même espèce) est fonction d'un ensemble de critères : temps de travail, locaux disponibles, goût et compétences pour l'élevage,... Ce choix influe notamment sur les postes achat de volailles, alimentation, chauffage.

Tableau 7 - Les différents postes de charge liés à l'élevage

CHARGES DE PRODUCTION (médiane en €/volaille)	
Charges opérationnelles	
Achat de volailles (poussins d'un jour et volailles démarrées)	2,22 *
Poussins d'un jour	0,53 *
Volailles démarrées	3,24 *
Alimentation	3,18
Litière**	0,06
Produits d'entretien**	0,05
Parcours**	0,09
Fournitures diverses animaux**	0,17
Frais vétérinaires**	0,11 *
Charges de structure	
Eau élevage	0,08
Electricité élevage	0,22 *
Carburant frais de transport élevage	0,16
Assurances élevage	0,20
Fermage loyer élevage	0,07
Entretien et réparations matériels équipement aménagement élevage	0,11
Autres frais intermédiaires et honoraires	0,44

* Ces postes de charges rapportés à la volaille diminuent avec le nombre de volailles

** Ces charges sont des données brutes, elles n'ont pas été utilisées dans le calcul des marges brutes puisque ces dernières étaient déjà renseignées dans l'enquête.

Les logiques de production

POUSSINS D'UN JOUR (35 obs)

525 poulets/bande (médiane)
10 bandes de poulets

13 784 volailles vendues en moyenne (médiane 7 020)

Plus courant pour l'élevage de poulet et de poulardes

Plus de SAU consacré et à l'alimentation, 9,7 ha (médiane 6 ha)

VOLAILLES DÉMARRÉES (46 obs)

Plus courant pour l'élevage de dindes, pintades, chapons et poules pondeuses

Moins de plans de prophylaxie que pour les poussins d'un jour

4 198 volailles vendues en moyenne (médiane 3 000)

Moins de SAU consacrée à l'alimentation, 6,4 ha (médiane 4 ha)

PROGRAMME ALIMENTAIRE

- Démarrage, croissance et finition
- Démarrage et croissance
- Phase de démarrage, l'aliment est principalement acheté
- Phase de croissance, l'aliment est acheté ou fabriqué (pas de dominante)
- Phase de finition, l'aliment est principalement fabriqué
- Croissance et finition
- Croissance
- Finition

SAU

SAU CONSACRÉE À L'ALIMENTATION (59 OBS)

SAU 87 ha (65 ha médiane)

9 929 volailles abattues (médiane 5 698)

13,8 ha consacrés à l'alimentation des volailles (médiane 9 ha) soit 26 % de la SAU totale (médiane de 9 %)

ABSENCE DE SAU CONSACRÉE À L'ALIMENTATION (52 OBS)

SAU 42 ha (médiane 6 ha)

4 916 volailles abattues (médiane 3 130)

BÂTIMENTS

EN MOYENNE 125 JOURS D'ÉLEVAGE POULET (médiane 120 jours)

AGE DES BÂTIMENTS :

14 ans pour les plus anciens (médiane)

5 ans pour les plus récents (médiane)

NOMBRE DE BÂTIMENTS :

En moyenne 7,1 bâtiments/exploitation (médiane 6)

6,7 parcours en moyenne (médiane 5)

TAILLE DES BÂTIMENTS :

67 m² (médiane de 50 m²)

Densité poulets : 9,2 (médiane 10)

TYPE DE BÂTIMENTS :

81 exploitations ont des bâtiments fixes

55 exploitations ont des bâtiments mobiles

Le temps de travail pour l'élevage (tout statut confondu : exploitant, salarié et bénévole)

Tableau 8 - Nombre de personnes et temps de travail en élevage en fonction du nombre de volailles commercialisées :

Nb de pers élevage	Nb de volailles commercialisées	Heures d'élevage/an	Nb volailles élevées par heure de travail en élevage	Nb d'exploitations
1	2 490	714	2,97	62
2	8 792	1 085	5,66	30
4 ou 5	11 881	2 496	6,85	7

TEMPS DE TRAVAIL GLOBAL ET PAR TACHE EN ÉLEVAGE :

20,4 h/semaine en moyenne (médiane 14 h par semaine)
1 191 heures/an en moyenne (médiane 963 h /an)
1 à 2 personnes consacrent du temps à l'élevage

MISE EN PLACE :

1 à 2 personnes en moyenne
6,1 h/bande en moyenne
4,7 h/ bande de moins de 300 poulets
7,4 h/ bande de plus de 1 200 poulets

SOINS QUOTIDIENS :

2 h par jour en moyenne
1 à 2 personnes en moyenne

ENTRETIEN DES PARCOURS ET BÂTIMENTS :

7,9 h/bande en moyenne
1 à 2 personnes

ATTRAPAGE :

1 à 2 personnes en moyenne
6,2 h/bande en moyenne
3,7 h/bande de moins de 300 poulets
9,8 h/bande de plus de 1 200 poulets

NETTOYAGE :

1 à 2 personnes
9,7 h/bande en moyenne
7,9 h/bande de moins de 300 poulets
13,2 h/bande de 1 200 poulets

CONSEILS

La production de volailles destinées aux circuits courts implique des surfaces suffisantes à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments.

RAPPELS

Les réglementations environnementales (distance, bruits, odeurs, ...) sont à prendre en compte. Elles s'appliquent en fonction du nombre de volailles produites.

Rentabilité des activités volailles en circuits courts

Rentabilité des activités d'élevage et abattage (tous types de volailles confondues)

Le chiffre d'affaires par volaille diminue avec le nombre de volailles commercialisé du fait de la part des circuits courts indirects. Les marges après élevage sans prise en compte de la main-d'œuvre sont aussi plus importantes parmi les exploitations traitant moins de 4 000 volailles.

En revanche avec la valorisation des temps de travaux, les résultats s'inversent car plus le nombre de volailles est important, plus le coût de la main d'œuvre par volaille est faible. Ainsi avec l'hypothèse d'une rémunération de tout le travail au SMIC, les exploitations de plus de 10 000 volailles réalisent des marges par volaille plus importantes que les autres groupes alors même que les marges sans prise en compte de la main d'œuvre sont plus faibles. Le travail des exploitations de plus de 10 000 volailles est mieux valorisé que celui des autres groupes.

Tableau 9 - Les marges après élevage et abattage

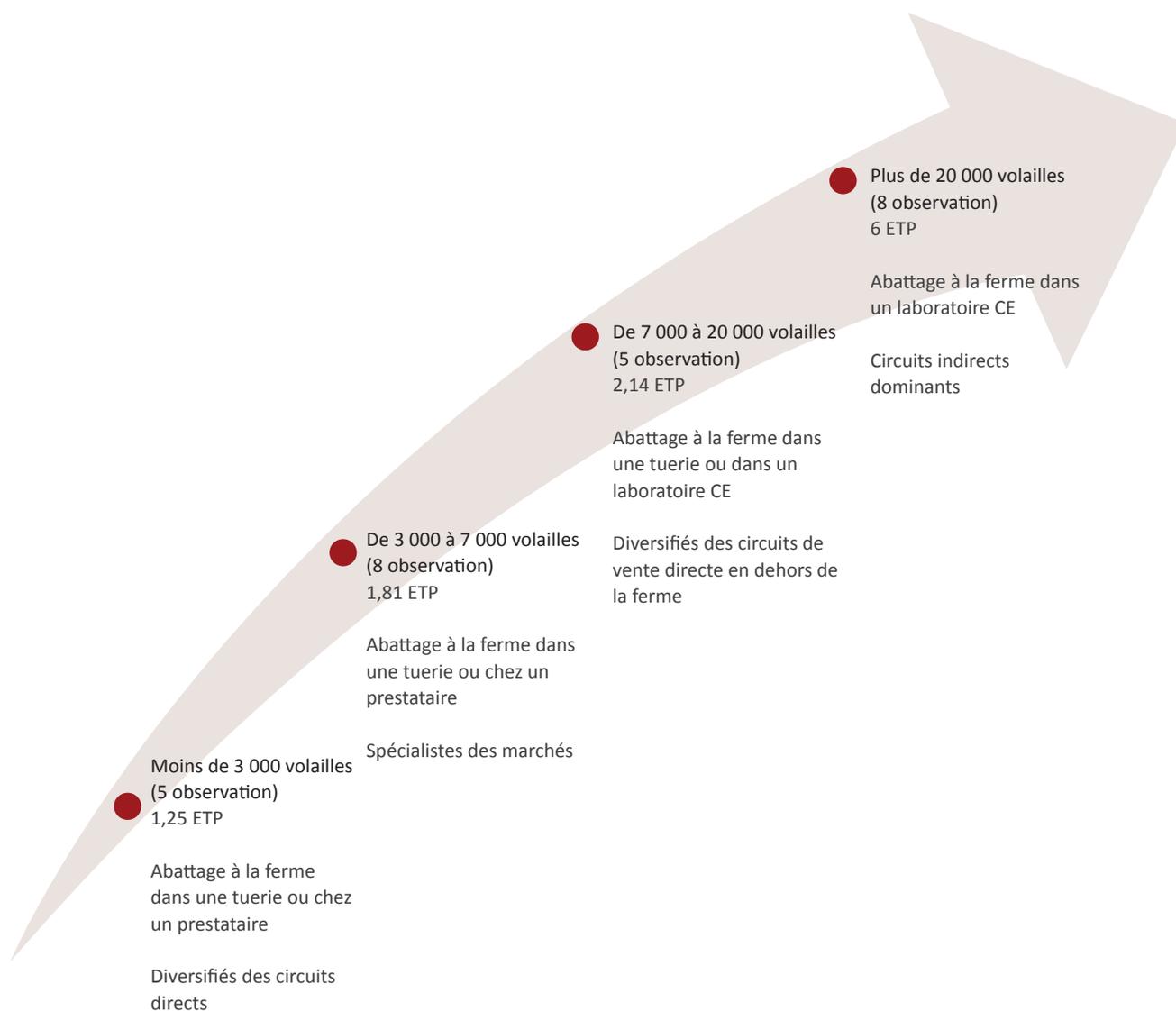
	Résultats par volaille (moyenne en euros)				
	Ensemble échantillon	Groupe 1 28 obs	Groupe 2 28 obs	Groupe 3 26 obs	Groupe 4 27 obs
Nombre de volailles vendues		Moins de 1 500	De 1 500 à 4 000	De 4 000 à 10 000	Plus de 10 000
Chiffre d'affaires par volaille	12.93	15.3	13.7	12.4	11.3
Marge sur poussin/aliments*	8.5	7.8	10.9	7.6	7.3
Marge brute par volaille	7.16	7.5	8.2	5.7	6.8
Marge après élevage sans MO	6.9	7	8.1	5.6	6.5
Coût total MO élevage**	3.6	5.2	3.2	1.8	0.9
Marge élevage avec toute MO	4.2	0.6	5.5	4.2	5.7
Marge après abattage sans MO	4.7	3.8	6.3	3.7	4.8
Coût total MO abattage**	1.5	1.9	2.4	1.1	0.7
Marge après abattage avec toute MO	0.7	-3.7	0.95	1.4	3.6

* Marge sur poussin/aliments = chiffre d'affaires - (achats poussins + alimentation)

**Le coût total de la main d'œuvre a été reconstitué à partir des temps de travaux : salariés, exploitants et bénévoles (pour ces derniers si participation à plus de 15 % des travaux), valorisés à 9 €/heure.

Les exploitations spécialisées dans la production de volailles pour les circuits courts de commercialisation (plus de 80 % de leur chiffre d'affaires)

Figure 2 - Typologie des exploitations spécialisées

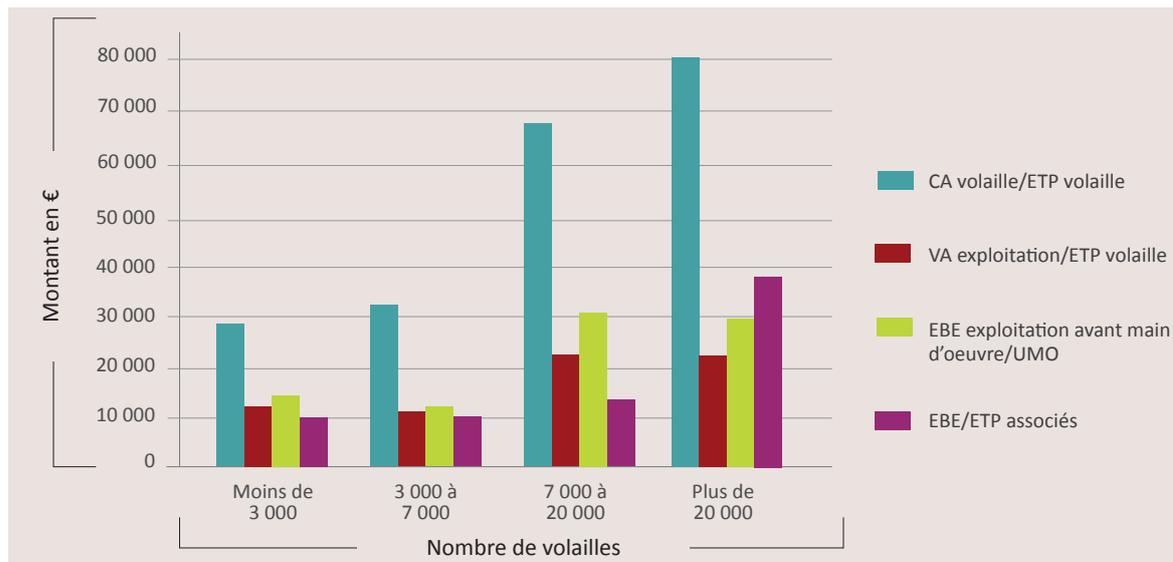


La présence de salariés est quasi-systématique pour les exploitations commercialisant plus de 20 000 volailles alors qu'elle est inexistante pour les exploitations de moins de 3 000 volailles. On retrouve aussi le lien entre le nombre de volailles commercialisées et le lieu d'abattage.

Les exploitations spécialisées dans la production de volailles pour les circuits courts de commercialisation (plus de 80 % de leur chiffre d'affaires)

Le chiffre d'affaires par ETP volaille est croissant avec le nombre de volailles. En revanche, on constate que la valeur ajoutée et l'EBE par ETP volaille augmentent à partir de 7 000 volailles, en lien sans doute avec l'organisation de l'abattage.

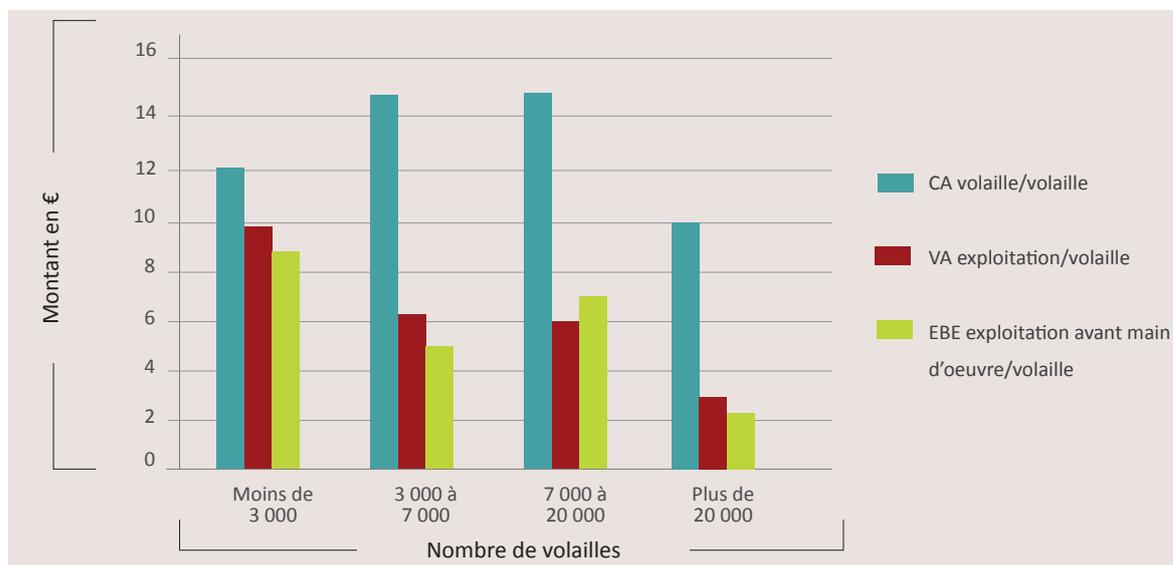
Figure 3 - Indicateurs économiques par ETP (médiane en €) en fonction du nombre de volailles



L'ETP volailles est calculé avec le temps de travail sur la base d'1 ETP = 1 820 heures
L'UMO est par contre le nombre de personnes déclarées par l'exploitant

Les exploitations commercialisant plus de 20 000 volailles ont un prix de vente inférieur aux autres exploitations (circuits indirects dominants) ; leur chiffre d'affaires par volaille est donc inférieur. Les exploitations commercialisant le moins de volailles sont celles qui les valorisent le mieux.

Figure 4 - Indicateurs économiques par volaille (médiane en €) en fonction du nombre de volailles

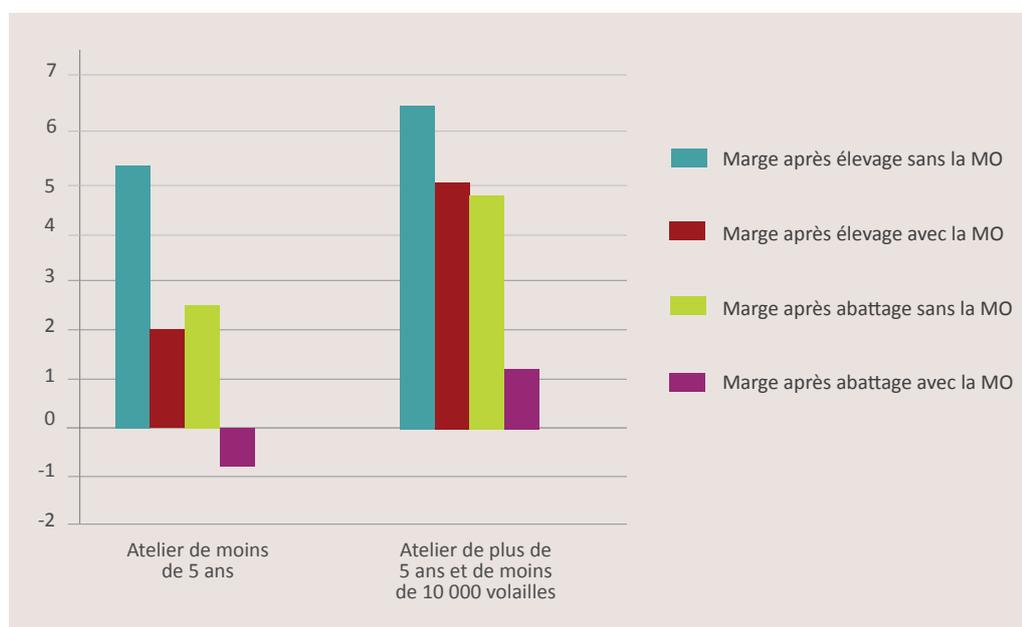


Rentabilité des ateliers de moins de 5 ans

Les marges des ateliers de moins de 5 ans apparaissent un peu plus faibles que celles des ateliers de même taille de plus de 5 ans.

Les ateliers de moins de 5 ans sont plus fortement impactés par l'hypothèse de la rémunération du travail d'élevage et d'abattage au SMIC. Le temps de travail sur les ateliers de moins de 5 ans est donc moins bien valorisé que le temps de travail sur les ateliers plus anciens.

Figure 5 - Impact du coût de main d'oeuvre sur les marges en fonction de l'âge de l'atelier (€ par volaille)



Les exploitations de moins de 5 ans ayant débuté le travail en circuits courts après la création de l'exploitation, ont en moyenne des marges par volaille plus faibles que les exploitations travaillant en circuits courts depuis la création de l'entreprise. A l'opposé les exploitations travaillant déjà en circuits courts avant l'installation d'un atelier volailles, réalisent des marges par volaille plus importantes que les exploitations n'ayant pas d'expériences préalables dans les circuits courts.

CONSEILS

Ne pas oublier dans l'élaboration des budgets prévisionnels sur plusieurs années, le temps lié à la construction des réseaux de clientèle et à la maîtrise de la production et de l'abattage.



Cette étude a été réalisée dans le cadre du projet lauréat Casdar 2010 : « Elaboration d'un référentiel pour évaluer la performance technique, économique, sociale et environnementale et favoriser le développement des circuits courts de commercialisation ».

Vous pouvez retrouver les autres résultats issus de ce projet sur les circuits courts de commercialisation :

> par famille de produits :

- viande ovine,
- viande bovine,
- porc/charcuterie,
- produits laitiers à base de lait de vache,
- légumes.

> par thème :

- innovations,
- environnement,
- social,
- méthode/économie.

Sur les sites Internet :

- du CERD > www.centre-diversification.fr
- de l'Institut de l'élevage > www.idele.fr
- de TRAME > www.trame.org



La commercialisation de volailles en circuits courts intéresse de très nombreux porteurs de projet, candidats à l'installation ou agriculteurs déjà en place. Les références nationales dans ce domaine étaient pour l'instant inexistantes. Les résultats présentés sont issus d'un travail d'enquêtes auprès de 111 exploitants répartis sur cinq régions françaises.

Les logiques choisies de la production à la commercialisation, en passant par l'abattage, sont nombreuses. Il en est de même du nombre de volailles commercialisées et de l'importance de l'atelier volailles en circuits courts qui peut représenter de 2 à 100 % du chiffre d'affaires de l'exploitation. Le nombre de volailles élevées, abattues et commercialisées est étroitement lié aux systèmes de commercialisation, à l'organisation du travail et aux choix des outils d'abattage.

La vente directe aux consommateurs à la ferme ou en dehors de la ferme, constitue le circuit de commercialisation privilégié par les producteurs de volailles de moins de 20 000 volailles. Les gammes de volailles commercialisées sont plutôt larges (4 espèces ou types de volailles, voire produits découpés ou transformés).

Le choix du lieu d'abattage est une étape importante dans la mise en place d'un projet volailles en circuits courts qui peut être amené aussi à évoluer. Le nombre de volailles à abattre, la proximité d'un outil existant, prestataire ou collectif, l'inclinaison et le temps disponible pour cette phase de travail, sont autant de repères et de guide pour ce choix.

La production de volailles pour les circuits courts se caractérise par une phase d'élevage longue (nombre de jours d'élevage important) avec une faible densité en bâtiment et des parcours extérieurs, favorables à l'obtention de produits de qualité.

Activité principale ou secondaire, la production de volailles de ferme destinées aux circuits courts permet de dégager un revenu avec un investissement raisonnable. Le projet d'installation doit néanmoins être réfléchi de façon globale en prenant en compte l'ensemble des paramètres notamment le potentiel commercial et le temps de travail.

CONTACT : cerd@wanadoo.fr
CERD – 6 Place St Christophe – 58120 CHATEAU-CHINON



Conception / Réalisation : Graphécom 01 42 50 47 64 - Crédits photos : Fotoila, Graphécom, EPL Fontaine, Itavi, Suamme. Impression : Groupe Easy Print. Septembre 2013.

Etude faisant partie du projet lauréat Casdar 2010 « Elaboration d'un référentiel pour évaluer la performance technique, économique, sociale et environnementale et favoriser le développement des circuits courts de commercialisation » financé par :



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale «développement agricole et rural»